



Bruxelles, le 15 décembre 2014

## KBC adapte le taux de son compte d'épargne classique

Le niveau bas persistant des taux contraint KBC à adapter le taux de son compte d'épargne classique. Le 16 décembre 2014, le taux de base et la prime de fidélité seront réduits de 0,25% à 0,15% et de 0,15% à 0,10%.

Le compte d'épargne sert principalement à accumuler un montant limité destiné à faire face à des dépenses imprévues à court terme. Nous conseillons plutôt KBC-Start2Save aux particuliers désireux de constituer une réserve d'épargne (systématique). En effet, le taux des comptes d'épargne KBC-Start2Save et KBC-Start2Save4 reste inchangé (taux de base de 1% et prime de fidélité de 0,75%).

Les personnes qui peuvent se passer de leur épargne pendant plus longtemps peuvent éventuellement opter pour des produits d'épargne de remplacement ou investissements tels que les comptes à terme (step-up), des plan d'investissement et des fonds et les assurances-épargne et assurances-placement.

Sur le site [www.kbc.be](http://www.kbc.be) vous trouverez un aperçu des taux d'intérêt applicables aux produits d'épargne de KBC.

---

### KBC Groupe SA

Av. Du Port 2 – 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht  
Directeur  
Communication Corporate/  
Porte-parole  
Tel. +32 2 429 85 45

Service Presse  
Tel. +32 2 429 65 01 Stef Leunens  
Tel. +32 2 429 29 15 Ilse De Muyer  
Fax +32 2 429 81 60  
E-Mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com) ou obtenus en envoyant un courriel à [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Suivez nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)